



© AFP PHOTO / JEAN-PIERRE CLATOT

© Image Source

© AFP PHOTO / JEFF PACHOUD

© AFP PHOTO / JEAN-PIERRE MULLER

Energies renouvelables : l'objectif 2020

Acceptabilité : la concertation comme solution

**Ariane Vennin, avocate en droit de l'environnement,
porte-parole d'Ecologie sans frontière**

Qu'est-ce qu'Ecologie sans frontières et comment jugez-vous les apports du Grenelle de l'environnement s'agissant des EnR ?

Ecologie sans frontière a été créée en 1992. Nous sommes une ONG spécialisée dans le droit de l'environnement, et nous avons dès janvier 2007 appelé de nos vœux le Grenelle de l'environnement. Nous étions l'une des huit ONG membres de ce dernier. Nous militons pour une écologie pragmatique, réaliste et volontariste. Dans le domaine énergétique, cela signifie premièrement que nous souhaitons que soit respectée l'idée d'un mix énergétique. On peut penser que le Grenelle a permis de déboucher sur un équilibre remarquable quant aux énergies renouvelables : il ne formule aucun dogme, mais fixe des objectifs à atteindre.

Que voulez-vous dire par « ne formuler aucun dogme » ?

Il faut dépasser le stade des postures intellectuelles. Les énergies renouvelables ne peuvent pas être partout et n'importe comment. Elles doivent être intégrées dans l'ensemble des conditions locales, en prenant en compte le potentiel énergétique, mais aussi les contraintes géologiques, environnementales, économiques et sociétales. C'est la condition nécessaire pour l'acceptabilité des mesures prises. A cet égard, la loi Grenelle répond à nos attentes : elle laisse une grande place à la concertation et fournit un cadre pour les éner-

gies renouvelables à mettre en place au cas par cas.

Pour vous, ces objectifs 2020 pourront-ils être atteints ?

Dans l'ensemble, la France s'est dotée d'un système réglementaire contraignant, performant et protecteur. Laisser la place à la concertation est une bonne solution. En tant qu'association écologique d'échelle nationale pratiquant la médiation environnementale, nous avons pu constater de visu que la question de l'acceptabilité est la principale difficulté à laquelle se heurtent certains projets. La concertation devrait permettre de lever cet obstacle, notamment en faisant tomber beaucoup d'idées fausses qui circulent encore, par exemple sur le « bruit » supposé des éoliennes ou sur les risques qu'elles pourraient représenter pour les oiseaux. Les technologies des énergies renouvelables ont évolué. Les pales des éoliennes d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec celles d'hier ! Ces concertations prévues par la loi vont être l'occasion de communiquer sur tous ces sujets, et nous sommes donc assez optimistes pour ce qui est d'atteindre les objectifs fixés. Cela étant, dans la déclinaison locale des objectifs nationaux, il peut y avoir des disparités. Par exemple, toujours en matière d'éolien, si l'objectif de 19 000 MW terrestres semble réalisable, l'état des techniques et des discussions fait que l'on peut se poser plus de questions pour l'achèvement des 6 000 MW offshore.